



Clause d'objectifs et licenciement pour faute grave

Par **Ramy123**, le **25/05/2023** à **11:56**

Bonjour, J'ai besoin de votre aide. J'ai reçu une offre d'emploi pour un poste Commercial et j'ai remarqué que sur le contrat de travail cdi qu'on m'a envoyé une clause d'objectifs qui mentionne le suivant: A l'issue de la période d'essai de 6 mois, le Salarié doit réaliser un objectif de 5 rendez-vous par semaine, soit un ratio de 1. La non réalisation par le salarié des objectifs ainsi fixés constituera une négligence ou un défaut d'exécution du travail pour lequel le salarié a été employé que les parties conviennent d'assimiler à une faute grave. J'ai contacté le RH pour l'informer par rapport au faite que je ne pourrai pas garantir la même performance chaque semaine et que cette clause est un peu exagéré (mentionnant une faute grave pour non atteinte d'objectifs). Elle m'a fait comprendre que le contrat a été fait par leur avocat et que cette clause ne peut pas être modifier. Elle a essayé de me rassurer on me disant qu'ils prennent en considération l'effort de la personne et d'autres trucs. Bref, j'aimerais déjà savoir si au cas ou je n'atteins pas ces objectifs, je serai licencier pour faute grave, n'est ce pas? Quels seront les conséquences? Devrais-je être amené à payer des dommages-intérêts à la société? Et est-ce qu'ils ont le droit d'assimiler la non réalisation d'objectifs a une faute grave? Que dois-je faire? Est ce que je signe ce contrat ou est ce que c'est risquer? Merci de me donner votre retour svp,

Par **Lag0**, le **25/05/2023** à **12:48**

Bonjour,

Une faute grave désigne un comportement du salarié constituant une violation sérieuse

de ses obligations professionnelles rendant impossible son maintien dans l'entreprise (pas de préavis).

Il est bien évident qu'une non atteinte des objectifs ne peut pas être objectivement qualifiée de faute grave.

[quote]

A l'issue de la période d'essai de 6 mois

[/quote]

A noter qu'en France, la durée maxi de la période d'essai est de 4 mois (renouvelable une fois) pour un cadre, elle ne peut donc pas être de 6 mois !